



CHALAMONT

Plan Local d'Urbanisme

PLU prescrit le 12 juillet 2010
PLU arrêté le 11 juillet 2016
PLU approuvé le 6 Mars 2017



Frang de Pagneux



Chapelle de Ronzeu



Vue sur Chalamont



Rue des Halles



Le lavoir

5

Liste du patrimoine

Vu pour être annexé à la
délibération du 6 Mars 2017

Le Maire, M. Benmedjahed

DOSSIER APPROBATION PLU



Agence 2BR (architectes, urbanistes, paysagistes) - 582 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
Tél : 04.78.83.61.87 - Fax : 04.78.83.04.02 - Email : agence.lyon@2br.fr
www.agence-2br.fr

L'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme prévoit que le Plan Local d'Urbanisme peut :

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. »

Les édifices ou constructions faisant l'objet d'une protection au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme identifiés aux documents graphiques comme des éléments bâtis à préserver, doivent être maintenus. Ils participent à la préservation des caractéristiques culturelles et patrimoniales de la commune.

Le patrimoine bâti est repéré par ces symboles :



Les éléments identifiés peuvent être :

- Des éléments bâtis (fontaines, pierres plantées, monuments, châteaux, fours, statues, lavoirs, croix, église, ...)
- Des éléments naturels ou des éléments de paysages (haies, zones humides, chemins, berges, arbres, plantations d'alignements,...)

Les prescriptions sont les suivantes :

Le déplacement ou la suppression d'un élément patrimonial bâti doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

Dans le cas d'une restauration d'un bâtiment ancien (châteaux, maisons, chapelle) la préservation de certains éléments de décoration de la façade (moulure, corniche, encadrement en pierre, garde-corps, éléments d'angle, débords de toitures, etc.) sera exigée. Toute modification d'une façade sur le patrimoine ancien fera l'objet d'une déclaration préalable.

Les surélévations et les extensions lorsqu'elles portent atteinte à la composition et aux proportions des constructions existantes sont interdites.

La réalisation de décrochements multiples en plan ou en toiture et la modification partielle des pentes de toitures sont interdites.

Les appareillages des façades et des murs (pierres apparentes, galets, briques, etc.) ne doivent pas être recouverts d'un enduit et seront sauvegardés.

Les éléments du petit patrimoine tels que les croix, les calvaires, le lavoir, etc. seront protégés. Leur modification ou leur suppression devra faire l'objet d'une déclaration préalable.

Élément n°1 : Bâtiment remarquable

Désignation :

Château

Localisation :

Ronzuel



Élément n°2 : Bâtiment remarquable

Désignation :

Château

Localisation :

Ronzuel



Elément n°3 : Bâtiment remarquable

Désignation :

Château

Localisation :

La Roue



Elément n°4 : Petit patrimoine

Désignation :

Croix en pierre

Localisation :

Ronzuel



Élément n°5 : Bâtiment remarquable

Désignation :

Château

Localisation :

Vavril



Élément n°6 : Petit patrimoine

Désignation :

Croix

Localisation :

Le Manu



Elément n°7 : Petit patrimoine

Désignation :

Lavoir

Localisation :

Chalamont



Elément n°8 : Petit patrimoine

Désignation :

Croix

Localisation :

Terres de la
Tour



Elément n°9 : Petit patrimoine

Désignation :

Pigeonnier

Localisation :

Chalamont



Elément n° 10 : Ancienne école

Désignation :

Ancienne école

Localisation :

Chalamont



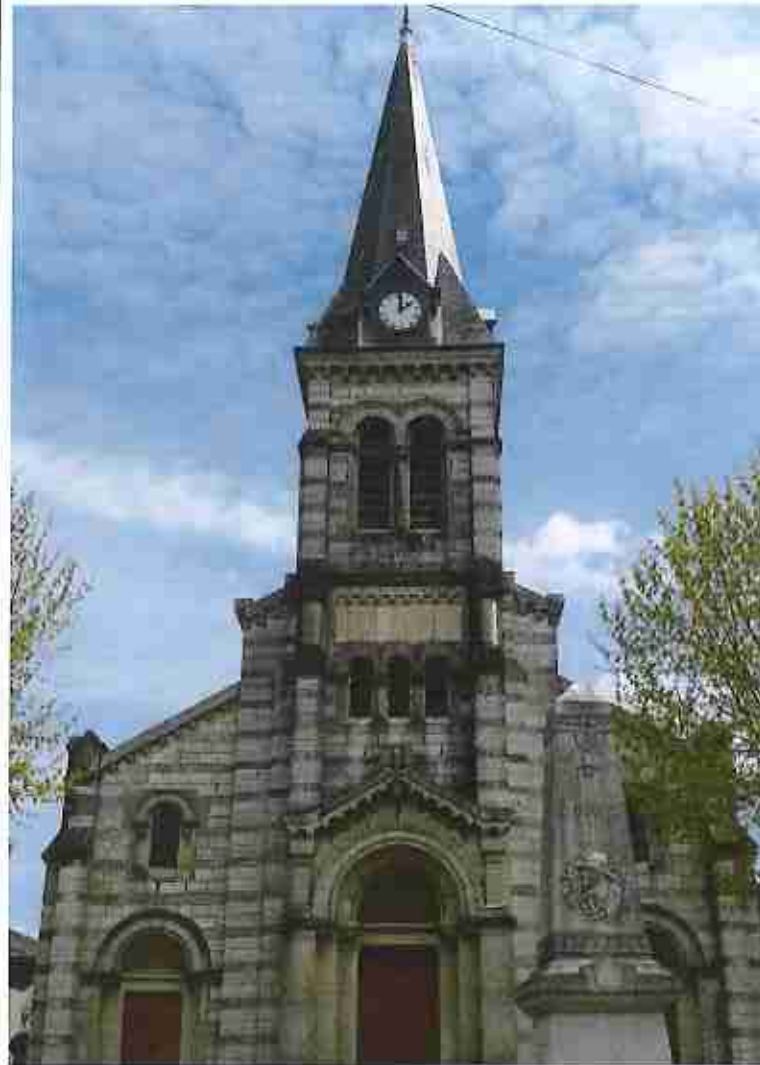
Élément n°11 : Eglise

Désignation :

Eglise

Localisation :

Chalamont



Elément n° 12 : Maison

Désignation :

Maison

Localisation :

Chalamont



Elément n°13: Mur gouttereau

Désignation :

Mur gouttereau

Localisation :

Chalamont



Elément n°14 : Mur (vestige enceinte médiévale)

Désignation :

Mur

Localisation :

Chalamont



Elément n° 15 : Mur (vestige enceinte médiévale)

Désignation :

Mur

Localisation :

Chalamont



Elément n°16 : Courtine

Désignation :

Courtine

Localisation :

Chalamont



